

Bulletin de participation

à l'exposition et/ou aux concours
dans les deux disciplines

NOM et Prénom :

Année de naissance (pour les - de 16 ans) :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

E.mail :

Participera à l'exposition :

Peinture : oui non

Sculpture : oui non

Extérieur : Intérieur :

Nombre d'œuvres exposées :

(très important pour leur placement dans le village)

Participera au concours :

Peinture : oui non

Sculpture : oui non

Bois Pierre

La participation aux concours entraîne, de droit, l'acceptation du règlement.

Tout lauréat au concours doit obligatoirement être présent lors de la remise des prix. En cas d'absence, le prix ne pourra pas être attribué.

L'absence de réponse à votre inscription vaut acceptation de votre participation.

www.rendezvousaintloup.com

Bulletin de participation à retourner

accompagné d'un chèque de 20 euros

à l'ordre des «Rendez-Vous de Saint-Loup»

à l'adresse suivante :

Les Rendez-vous de Saint-Loup

Le Granit - 4 Bd Voltaire - 79600 Saint-Loup-Lamairé

Pour tous renseignements (voir tél. au verso)

Règlement

30^e concours de peinture

- 1^{er} Thème : « **IMPRESSION LIBRE** »
- 2^o Toutes les disciplines sont admises : huile, aquarelle, gouache, pastel, fusain, sanguine, etc....
- 3^o Format libre, matériel non fourni
- 4^o Estampillage des supports à partir du **samedi 4 juillet** entre 8h30 et 10h30. (Possibilité de faire estampiller 2 supports) et le dimanche 5 juillet entre 8h30 et 9h30. Les supports doivent être vierges et munis d'un système d'accrochage.
- 5^o Un seul support par artiste devra être rendu le samedi de 18h à 19h et pourra être récupéré le dimanche entre 8h30 et 9h30.
- 6^o Le concours sera clos le dimanche 5 juillet à 16h par la remise des œuvres, non signées, aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule œuvre au concours.
- 7^o L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^o Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites œuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^o Il n'y aura pas de cumul de prix, à l'exception du prix du public qui pourra être cumulé avec tout autre.
- 10^o Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800€**

Règlement

21^e concours de sculpture

- 1^{er} Thème : « **IMPRESSION LIBRE** »
- 2^o Discipline : Sculpture pierre (pierre de Tervoux fournie)
dimension : 0.25x0.25x0.40

Les sculpteurs sur bois devront apporter leur propre matériau (dimension libre) et le faire estampiller à l'arrivée.
- 3^o Chaque sculpteur se munira de ses outils (**outillage manuel uniquement**) et de sa sellette.
- 4^o Fourniture des supports à partir du **vendredi 3 juillet** à 14h.
- 5^o Les supports devront être rendus tous les soirs avant 20h et pourront être récupérés le lendemain à 8h.
- 6^o Le concours sera clos le dimanche 5 juillet à 16h par la remise des œuvres aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule œuvre au concours.
- 7^o L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^o Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites œuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^o Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800€**